

REGLEMENTATION DOUANIERE : Facilitations douanières : les Procédures simplifiées de dédouanement (P.S.D)

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser un processus de travail. • Garantir la souplesse des arrivées et départs des marchandises. • Sécuriser les opérations douanières.
Contenu	<p>1 - Présentation des différentes procédures de dédouanement.</p> <p>2 - Les modalités</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la demande, ▪ la convention, ▪ les bureaux de déclaration et de présentation. ▪ la déclaration simplifiée, ▪ la déclaration complémentaire globale (D.C.G). <p>3 - Les systèmes d'information.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ NSTI ▪ DELTA ▪ GUN <p>4 - Le statut OEA (Opérateur Economique Agréé)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avantages ▪ Autorisations
Personnel concerné	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable Douane & transports internationaux. • Responsable service ADV. • Responsable Comptable. • Personnel service transports internationaux. • Personnel ADV. • Personnel service comptable.
Supports	Supports de la formation, cas pratiques, questionnaire de contrôle des connaissances.
Durée	1 journée.